

Marseille le 30 mai 2024

COMMUNIQUÉ DU BARREAU DE MARSEILLE

Elections au Bâtonnat (mandature 2025-26) Résultats

Marie-Dominique Poinso-Pourtal et Jean Michel Ollier élus aux fonctions respectivement de Bâtonnier et Vice-bâtonnier

A l'issue du 1^{er} tour de scrutin qui s'est déroulé par voie électronique ce jeudi 30 mai, les 2.840 avocats du Barreau de Marseille (inscrits au Tableau et avocats honoraires) ont élu leur nouveau Bâtonnier.

Le scrutin est secret, uninominal ou binominal, majoritaire à deux tours.

Cette année, seuls deux candidats ayant été en lice lors de ce premier tour, le candidat qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu.

Les résultats sont

Nombre d'inscrits	2.840
Nombre de votants	2.391
Blancs ou nuls	59
Suffrages exprimés	2.332
Majorité absolue	1.167

Le taux de participation élevé de 84,16 % montre l'intérêt de la profession dans l'élection de leur représentant, le Barreau de Marseille se classant comme le 3^{ème} Barreau le plus important de France après Paris et Lyon.

Contact presse :

Marie-Hélène LOMBARD lombard@barreaumarseille.fr - 07 65 22 16 07

Les résultats obtenus pour les deux candidats sont

<i>Classés par date de prestation de serment</i>		TOTAL
<i>Se sont présentés en binôme :</i>		
Me Marie-Dominique Poinso-Portal Candidate aux fonctions de bâtonnier Me Jean-Michel Ollier Candidat aux fonctions de Vice-Bâtonnier		1.515 Voix
Me Nathalie Lauricella Candidate aux fonctions de Bâtonnier		817 Voix

Sont élus



Me Marie-Dominique Poinso-Portal
Bâtonnier



Me Jean-Michel Ollier
Vice-bâtonnier

Il s'agit du :

- 131^{ème} Bâtonnier élu
- de la 2^{ème} femme élue à cette fonction après Geneviève Maillet (mandature 2017-18)
- de la 1^{ère} fois dans l'Histoire du Barreau de Marseille qu'un binôme est élu

Contact presse :

Marie-Hélène LOMBARD lombard@barreaumarseille.fr - 07 65 22 16 07

Le Bâtonnier préside le Conseil de l'Ordre, mais ne vote pas.

Il représente son Barreau dans tous les actes de la vie civile. Il est élu pour deux ans.

Il assure la représentation de l'Ordre en justice sur autorisation du Conseil de l'Ordre.

Il défend et illustre la profession.

Il s'occupe de l'organisation de la formation continue.

Il prévient et concilie les différends professionnels entre avocats, salariés, collaborateurs et employeurs, entre avocats et magistrats. Il reçoit les plaintes des tiers et il s'efforce de concilier le plaignant et l'Avocat visé. En cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le Bâtonnier peut déléguer la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs membres de son Conseil de l'Ordre, en général un ancien Bâtonnier ou le plus ancien des membres du Conseil de l'Ordre.

L'actuel Bâtonnier Mathieu Jacquier est en exercice jusqu'au 31 décembre 2024.

Le 1^{er} janvier 2025, Me Marie-Dominique Poinso-Portal et Me Jean-Michel Ollier lui succéderont.

Le service presse
Barreau de Marseille